



Budget Primitif 2025

Budget Annexe des Parcs de Stationnement payants

Séance du Conseil Municipal du 09 avril 2025

SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Le budget annexe du Parking « les Graviers » a été créé par délibération n°9/2013-98 du 19 septembre 2013.

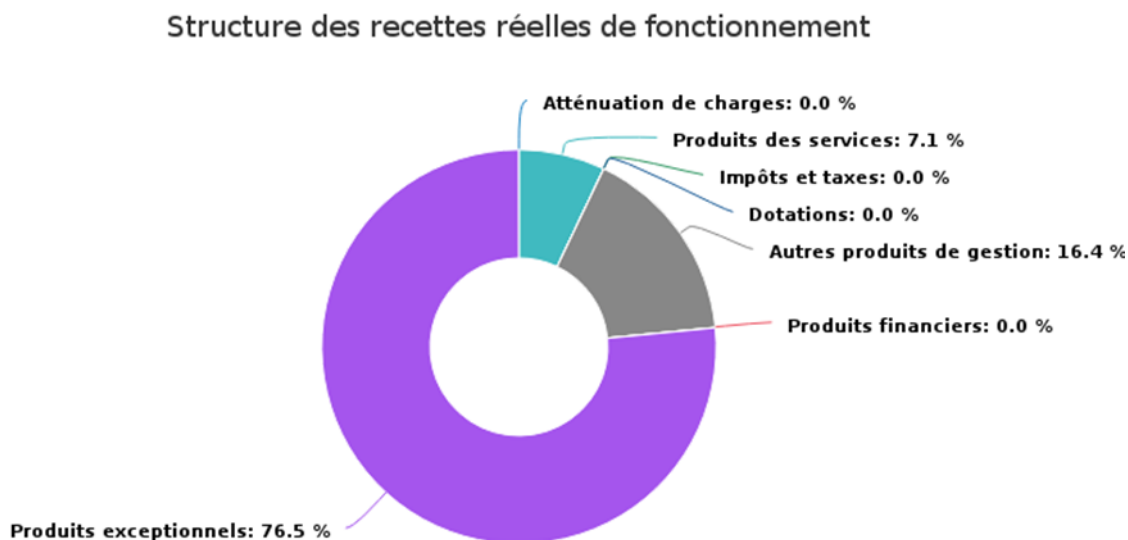
Par délibération du 28 mars 2018, il a été décidé d'intégrer les parcs de stationnement payants de surface dans la régie municipale, dotée de la seule autonomie financière, du parking « les Graviers » et dans le budget communal annexe M4 afférent et de dénommer la régie municipale et son budget annexe : « Régie municipale des parcs de stationnement payants ».

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de l'équipement. Pour les recettes, il s'agit principalement des recettes liées à la fiscalité, aux produits des services, du domaine et ventes diverses et des autres recettes.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 293 053,55 €, elles étaient de 352 152,40 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante:



Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2024-2025 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations / Subventions	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Recettes d'exploitation	58 887,41 €	63 407,34 €	72 796,67 €	68 750 €	-5,56 %
Autres recettes	243 366 €	283 546 €	279 355,73 €	224 303,55 €	-19,71 %
Recettes réelles de fonctionnement	302 253,41 €	346 953,34 €	352 152,4 €	293 053,55 €	-16,78 %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Excédent de fonctionnement	31 250,21 €	9 900,75 €	16 139,87 €	44 368,1 €	174,9 %
Total recettes de fonctionnement	333 503,62 €	356 854,09 €	368 292,27 €	337 421,65 €	-16,78 %

Les recettes d'exploitation sont composées des chapitres suivants :

- **Chapitre 70** – Ventes de produits fabriqués, prestations 20 750.00 €

Ce chapitre enregistre le remboursement par le budget principal de 50 % des dépenses de personnel supportées par le budget des parcs de stationnement payants.

- **Chapitre 75** – Autres produits de gestion courante 48 000.00 €

Ce chapitre enregistre les recettes de stationnement du parking les Gravieres encaissées par la régie municipale.

Les autres recettes sont composées essentiellement du chapitre 77 (Produits exceptionnels) qui enregistre la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe des parcs de stationnement payants soit pour 2025 : 223 000.00 €.

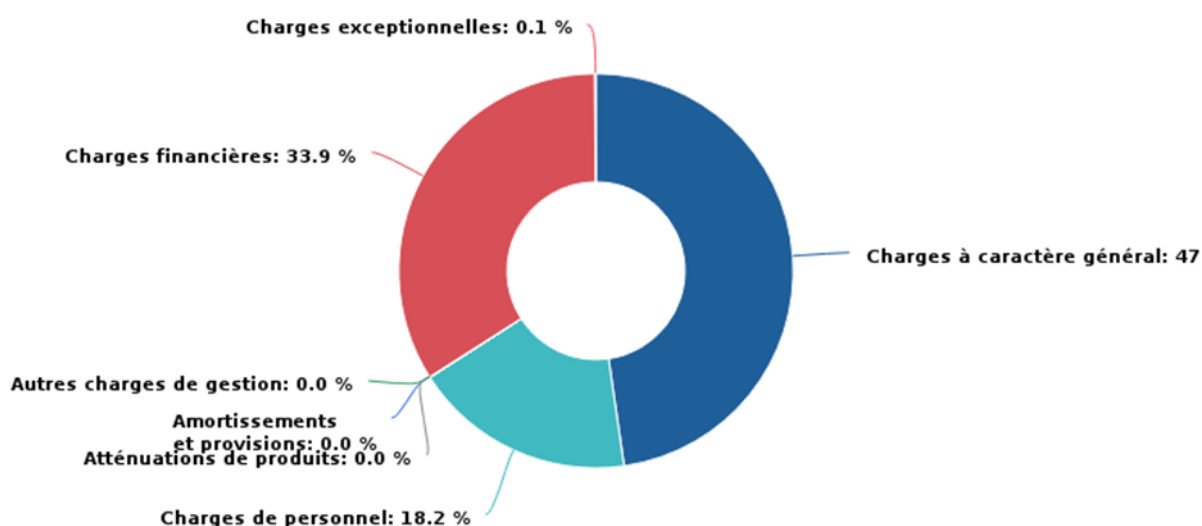
L'excédent de fonctionnement reporté enregistré au chapitre 002 de 44 368.10 € est le reliquat de l'excédent de fonctionnement 2024 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Sont retracées ici toutes les dépenses récurrentes de l'équipement dont principalement les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 229 790,45 €, elles étaient de 220 735,78 € en 2024.. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2024-2025 %
Charges de gestion	99 217,71 €	113 946,45 €	99 613,57 €	109 790,45 €	10,22 %
Charges de personnel	40 331,34 €	41 532,04 €	40 074,99 €	41 800 €	4,3 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	89 280,63 €	85 114,48 €	81 047,22 €	78 000 €	-3,76 %
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	200 €	0 %
Dépenses réelles de fonctionnement	228 829,68 €	240 592,97 €	220 735,78 €	229 790,45 €	4,1 %
Opérations d'ordre	3 734,82 €	3 734,82 €	2 642,42 €	1 631.20 €	-38.27 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	232 564,5 €	244 327,79 €	223 378,2 €	231 421.65 €	3.06 %

Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2024-2025 %
Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €	106 000 €	- %
Total	0 €	0 €	0 €	337 421.65 €	- %

Les charges de gestion sont composées principalement des **charges à caractère général (chapitre 011)**. Elles correspondent aux dépenses courantes de l'équipement (fluides, fournitures, maintenance et entretien du matériel, assurances...) dont 69 000 € au titre des loyers « Gros entretien et Renouvellement », « Maintenance » et « Gestion » dus au titre du bail emphytéotique administratif conclu par la ville pour la réalisation du parking souterrain.

Les charges de personnel (chapitre 012) reprennent l'ensemble des charges de personnel du service. Un agent est affecté à 50 % de son temps au parking « Les Gravières » et 50 % de son temps au service voirie/espaces verts. Le budget des Parcs de Stationnement Payants supporte l'intégralité de la charge et 50% de la dépense totale est remboursée par le budget principal.

Les charges financières (chapitre 66) sont constituées des intérêts dus au titre du loyer financier pour 2025 dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu par la Ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte – Place Jean Jaurès.

Les opérations d'ordre sont constituées :

- **des opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)** inscrites au titre des dotations aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur subie par les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (chapitre 040 – recettes d'investissement),

La section de fonctionnement dégage **un excédent prévisionnel de 106 000 €** (recettes moins les dépenses de fonctionnement) permettant ainsi d'inscrire **un virement à la section d'investissement (chapitre 023)**. Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement.

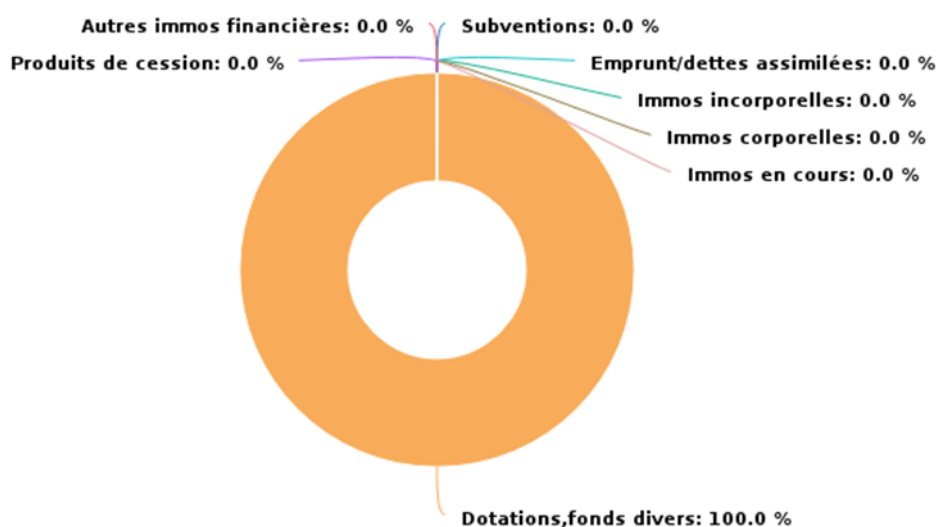
2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées principalement de l'excédent de fonctionnement capitalisé et du virement provenant de la section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 100 545,97 €, elles étaient de 96 569,77 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2024-2025 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	300 €	285 €	183,34 €	0 €	-100 %
Dotations, fonds divers et réserves	99 645,32 €	91 038,37 €	96 386,43 €	100 545,97 €	4,32 %
<i>Dont 1068</i>	<i>99 645,32 €</i>	<i>91 038,37 €</i>	<i>96 386,43 €</i>	<i>100 545,97 €</i>	<i>4,32 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Recettes réelles d'investissement	99 945,32 €	91 323,37 €	96 569,77 €	100 545,97 €	4,12 %
Opérations d'ordre	3 734,82 €	3 734,82 €	2 642,42 €	1 631.20 €	3 973,21 %
Excédent d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
RAR	-	-	0 €	0 €	- %
Total recettes d'investissement	103 680,14 €	95 058,19 €	99 212,19 €	102 177,17 €	2.99 %
Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	106 000 €	- %
Total	0 €	0 €	0 €	208 177 €	- %

Le chapitre des dotations, fonds divers et réserves comprend pour 2025 la part des résultats 2024 excédentaires de la section de fonctionnement (**article 1068**) de 100 545.97 € servant en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Les opérations d'ordre sont constituées :

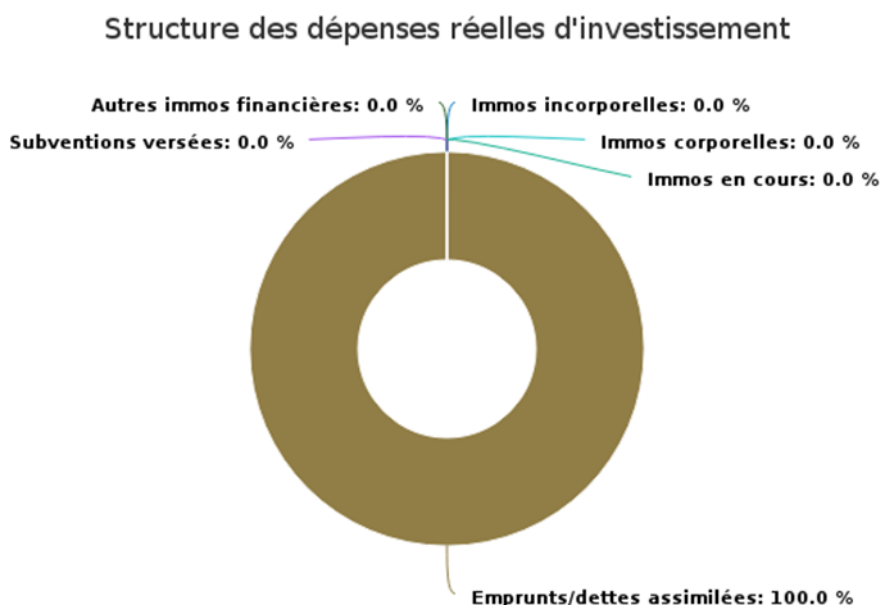
- **des opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)** inscrites au titre des dotations aux amortissements des dépenses d'équipement. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

L'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement permet d'inscrire une recette d'investissement **au titre du virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) de 106 000 €**. Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement. Il est la contrepartie du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées principalement des immobilisations corporelles, des immobilisations en cours et du remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 107 631,2 €, elles étaient de 103 371,73 € en 2024.



Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	0 €	1 011,2 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	95 073,19 €	99 395,05 €	103 371,73 €	107 631,2 €	4,12 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dépenses réelles d'investissement	95 073,19 €	100 406,25 €	103 371,73 €	107 631,2 €	4,12 %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Déficit d'investissement	99 645,32 €	91 038,37 €	96 386,43 €	100 545,97 €	4,32 %
RAR	-	-		0 €	- %
Total dépenses d'investissement	194 718,51 €	191 444,62 €	199 758,16 €	208 177,17 €	

Le chapitre des immobilisations corporelles (chapitre 21) enregistre les acquisitions de matériels et équipements.

Le chapitre « emprunts et dettes assimilées » (chapitre 16) enregistre la part du capital dû au titre du loyer financier pour 2025 dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu par la Ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte – Place Jean Jaurès

Le chapitre « déficit d'investissement » (chapitre 001) enregistre le déficit d'investissement de l'exercice 2024 constaté à la clôture de l'exercice 2024.